

**DELIBERATION N° CP 09-388
DU 9 AVRIL 2009**

**Soutien régional à la participation citoyenne et démocratique
en Ile-de-France**

1^{ERE} affectation pour 2009

Fonds Régional de Développement de la Vie Associative

2^{EME} affectation pour 2009

Soutien Régional aux Radios et Télévisions Locales

1^{ERE} affectation pour 2009

Soutien Régional en Faveur de la Lutte contre les Discriminations en Ile-de-France

1^{ERE} affectation pour 2009

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** La délibération n° CR 03-04 du 30 avril 2004 relative aux délégations de compétences du Conseil régional à la Commission permanente ;
- VU** La délibération n° CR 43-04 du 18 novembre 2004 relative à une démocratie de participation en Ile-de-France ;
- VU** La délibération n° CR 56-05 du 8 novembre 2005 relative aux aides régionales en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France ;
- VU** La délibération n° CP 05-936 du 16 décembre 2005 adoptant une convention-type relative au soutien régional aux projets en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France ;
- VU** La délibération n° CP 07-797 du 13 septembre 2007 adoptant un avenant-type à la convention relative au soutien régional aux projets en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France ;
- VU** La délibération n° CR 39-07 relative à la création d'un Fonds Régional de Développement de la Vie Associative ;
- VU** La délibération n° CP 08-364 du 27 mars 2008 adoptant une convention-type relative au soutien régional dans le cadre du Fonds Régional de Développement de la Vie Associative ;
- VU** La délibération n° CR 107-08 du 16 Octobre 2008 relative à l'engagement régional envers les radios et les télévisions locales en Ile-de-France ;
- VU** La délibération n° CP 08-1318 du 27 novembre 2008 adoptant une convention-type relative à l'engagement régional envers les radios et les télévisions locales en Ile-de-France ;

PREFECTURE DE LA REGION ILE DE FRANCE	
003185	09 AVR 2009
C.R.I.F	

- VU La délibération n° CR 74-07 du 27 septembre 2007 relative à l'engagement régional pour une politique intégrée de lutte contre les discriminations ;
- VU La délibération n° CP 08-384 du 27 mars 2008 adoptant une convention-type relative à l'engagement régional pour une politique intégrée de lutte contre les discriminations ;
- VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2009 ;
- VU Le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU L'avis de la commission de la démocratie régionale et jeunesse ;
- VU L'avis de la commission de la culture et des nouvelles technologies de la communication ;
- VU L'avis de la commission du développement social, de l'économie sociale et solidaire, de la santé et du handicap ;
- VU Le rapport CP 09-388 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France
- VU L'avis de la commission des finances, de l'administration générale et du plan ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide d'attribuer une subvention aux organismes ci-dessous désignés pour les actions décrites et affecte un montant d'autorisations d'engagement de **456 500 €** prélevés sur le chapitre 930 « Services généraux » - code fonctionnel 021 « Conseil régional » - programme HP021-005 (102005) « Démocratie de participation » - Action 10200503 « Aides régionales » du budget 2009, ventilés comme suit :

1. Aide au projet annuel : Basta ! – Agence d'informations sur les enjeux sociaux et environnementaux	Subvention proposée : 30 000 € Taux subvention régionale : 44.4 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : ALTER-MEDIAS	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : c/o M. Ivan du Roy - 2, rue d'Annam - 75020 Paris	
SYNTHESE DU PROJET : Développement du site internet "Basta!" pour permettre une plus grande expression citoyenne sur les questions sociales et environnementales ainsi que la diffusion des démarches alternatives.	
LOCALISATION : Ile-de-France.	
2. Aide au projet annuel : « Jupes et pantalons »	Subvention proposée : 13 500 € Taux subvention régionale : 50 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : ANCRE	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 20, rue Edouard Pailleron - 75019 Paris	
SYNTHESE DU PROJET : Groupes de travail et d'expression avec des femmes et des jeunes filles des quartiers sur le thème de la mobilité des femmes et des questions d'identité, de relations filles-garçons... Animation d'un blog, réalisation de films courts, ateliers d'écritures et rencontres en partenariat avec Vidéo femmes de Créteil.	
LOCALISATION : Créteil (94)	
3. Aide au projet annuel : L'Algérie à la Goutte d'or	Subvention proposée : 20 000 € Taux subvention régionale : 49.7 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : ASSOCIATION SALLE SAINT-BRUNO	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 9, rue Saint-Bruno - 75018 Paris	
SYNTHESE DU PROJET : Valorisation de la mémoire du quartier de la Goutte d'Or en partenariat avec divers acteurs du quartier et notamment associatifs (exposition, documentaire, concerts, ateliers lecture, contes et animations diverses, publication d'une brochure, organisation de tables rondes).	
LOCALISATION : Paris 18^{ème} (quartier Goutte d'or).	
4. Aide au projet annuel : « Dans ma ville, je vote »	Subvention proposée : 7 000 € Taux subvention régionale: 47.17 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : CCPF - COORDINATION DES COLLECTIVITES PORTUGAISES DE FRANCE	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 17, rue de Turbigo - 75002 Paris	
SYNTHESE DU PROJET : Sensibiliser un peu partout en France la communauté portugaise aux élections européennes de 2009, organiser des rencontres sur l'importance de la participation civique, création de supports d'information pédagogiques.	
LOCALISATION : Ile-de-France.	

5. Aide au projet annuel : « Ciné-Forum des Quartiers Populaires »	Subvention proposée : 20 000 € Taux subvention régionale : 24.8 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : F.S.Q.P - FORUM SOCIAL DES QUARTIERS POPULAIRES	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 45- 47, rue d'Aubervilliers - 75018 Paris	
SYNTHESE DU PROJET : Programmation de projections débats sur les mémoires et luttes de l'immigration, dans 20 quartiers franciliens.	
LOCALISATION : Ile-de-France.	

6. Aide au projet annuel : France / Europe - migrations, identités, citoyenneté	Subvention proposée : 20 000 € Taux subvention régionale : 15.5% Chapitre : 930 Action : 10200503
BÉNÉFICIAIRE : HIA - HUMANITY IN ACTION - FRANCE	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 89, rue du Faubourg St Antoine- 75011 Paris	
SYNTHESE DU PROJET : Programme d'échanges, de recherches et débats entre étudiants français et étrangers sur la question de l'histoire de l'immigration, de l'accès aux droits et à la citoyenneté, en vue de rédiger des rapports d'évaluation d'actions publiques et privées et d'élaborer des projets d'action avec les participants.	
LOCALISATION : Ile-de-France.	

7. Aide au projet annuel : Les jeunes aiment le multimédia - Caravane de formation au journalisme participatif et au multimédia en Ile de France	Subvention proposée : 12 000 € Taux subvention régionale : 33.9% Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : J'AIME LE MULTIMEDIA	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 85, rue d'Aboukir - 75002 Paris	
SYNTHESE DU PROJET : Modules d'initiation-formation au journalisme et au multimédia à destination de jeunes afin de développer le journalisme participatif (ou journalisme citoyen).	
LOCALISATION : Paris (75), Villetaneuse (93), Vigneux-sur-Seine (91), Bonneuil-sur-Marne (94).	

8. Aide au projet annuel : Extension atelier Citoyenneté – Participation citoyenne et solidaire des femmes	Subvention proposée : 6 000 € Taux subvention régionale : 24.8 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : MAISON DES FEMMES DE PARIS	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 163, rue de Charenton - 75012 Paris	
SYNTHESE DU PROJET : Développement d'ateliers de la citoyenneté à destination des femmes, espace d'accueil, d'orientation, de discussion et d'échanges sur les droits des femmes et l'élaboration de projets communs.	
LOCALISATION : Paris.	

9. Aide au projet annuel : Projet Citoyen Collectif	Subvention proposée : 12 500 € Taux subvention régionale : 29.9% Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : UNIS-CITE ILE-DE-FRANCE	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 16, rue de l'Evangile - 75018 Paris	
SYNTHESE DU PROJET : Accompagnement de 24 jeunes volontaires dans le cadre du service civil dans l'élaboration et la réalisation d'un projet citoyen.	
LOCALISATION : Ile-de-France.	

10. Aide au projet annuel : L'éducation c'est l'affaire de tous	Subvention proposée : 5 000 € Taux subvention régionale : 50 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : CDPEPP - COLLECTIF POUR LA PROMOTION ET LA DEFENSE DE L'ECOLE PUBLIQUE DE PROXIMITE	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : c/o Corinne Mahé – 6, rue Berthelot – 92150 Suresnes	
SYNTHESE DU PROJET : Développement du site internet de l'association pour en faire un véritable support de participation et organisation d'un atelier citoyen sur l'école de proximité afin de contribuer au débat public en matière d'éducation.	
LOCALISATION : Ile-de-France.	
11. Aide au projet annuel : Devenir acteur de la démocratie technique	Subvention proposée : 6 500 € Taux subvention régionale : 49.2 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : SCIENCES ET DEMOCRATIE	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : Chez M. et Mme Bourlito - 5/89, parvis du Breuil - 92160 Antony	
SYNTHESE DU PROJET : Développement et animation d'un outil web pour susciter les débats et recueillir des avis et propositions concernant des sujets socio-techniques controversés (nanotechnologies, bioéthique, etc...).	
LOCALISATION : Ile-de-France.	
12. Aide au projet annuel : « Caravane de la mémoire vive » et « Découverte de la citoyenneté européenne »	Subvention proposée : 18 000 € Taux subvention régionale : 27.17 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : ASSOCIATION DES MAROCAINS DE FRANCE (AMF)	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 11, rue Edouard Vaillant - 93200 Saint-Denis	
SYNTHESE DU PROJET : Organisation de débats, d'expositions, projection de films autour de l'immigration marocaine et maghrébine dans le cadre des 50 ans de l'AMF, et organisation d'un voyage pédagogique en Belgique avec 35 jeunes issus de l'immigration et résidant dans des quartiers pour leur faire découvrir le fonctionnement des institutions européennes.	
LOCALISATION : Cergy, Argenteuil (95), Chevilly Larue (94), Saint-Denis (93), Paris.	
13. Aide au projet annuel : « Actualités Démocratiques »	Subvention proposée : 20 000 € Taux subvention régionale : 50 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : CINEMAS 93	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 87 bis, rue de Paris - 93100 Montreuil	
SYNTHESE DU PROJET : Organisation d'ateliers avec des jeunes et des adultes en Seine-Saint-Denis pour sensibiliser à la lecture des images notamment celles des médias et leur permettre de s'exprimer à travers la réalisation de films courts : "les actualités démocratiques".	
LOCALISATION : Blanc-Mesnil, Romainville, Noisy-le-Grand, Montreuil (93).	
14. Aide au projet annuel : Banlieue en héritages : du recueil de paroles des habitants aux débats participatifs - Valorisation des mémoires, des cultures, des identités	Subvention proposée : 15 000 € Taux subvention régionale : 37.3 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : KYGEL THÉÂTRE	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 1, avenue Berthelot - BP 24 - 93 270 Sevran	
SYNTHESE DU PROJET : Projet de réalisation de courts métrages sur les mémoires des banlieues à partir d'ateliers d'expression avec des habitants et projections débats.	
LOCALISATION : Sevran, Aulnay-sous-Bois, Bondy (93), Ablon-sur-Seine, Vitry-sur-Seine (94).	

15. Aide au projet annuel : Les vies prolétaires - Les images, l'engagement et l'intime	Subvention proposée : 20 000 € Taux subvention régionale : 17.1 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : PÉRIPHÉRIE	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 87 bis, rue de Paris – 93100 Montreuil	
SYNTHESE DU PROJET : Organisation de 3 tables rondes autour de films pour suivre des itinéraires d'ouvriers et enfants de prolétaires, en mettant en présence les auteurs des films, des personnages, des témoins, des chercheurs et étudiants et interventions dans les salles de cinéma, médiathèques et lycées.	
LOCALISATION : Bobigny, Saint-Denis, Tremblay en France, Saint-Ouen, La Courneuve, Montreuil, Noisy-le-Grand (93) ; Noisiel (77) ; Champigny et Ivry-sur-Seine (94) ; Bezons (95) ; Nanterre (92).	
16. Aide au projet annuel : J'ai trop trimé - Travail de femmes, paroles de femmes.	Subvention proposée : 10 000 € Taux subvention régionale : 16.95 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : THEATRE DES TURBULENCES	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 11, rue Louis Eschard - 93290 Tremblay en France	
SYNTHESE DU PROJET : Création d'une pièce de théâtre à partir du recueil de paroles de femmes sur la thématique du travail.	
LOCALISATION : Montreuil (93), Paris, Valenton (94)	
17. Aide au projet annuel : Initiative pour la création d'une Université Populaire et Citoyenne de Proximité	Subvention proposée : 23 000 € Taux subvention régionale : 50 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : ASPHALTE	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 32 bis, rue petit pré - 94190 Villeneuve-St-Georges	
SYNTHESE DU PROJET : Création d'une université populaire et citoyenne de proximité ayant pour but d'échanger des connaissances, de favoriser la parole des habitants, de formuler aussi des propositions à l'attention des décideurs locaux. Cette université s'appuiera sur le café associatif citoyen, les rencontres du cinéma social, des conférences/débats, des ateliers de réflexion/action, des parcours de formation/action.	
LOCALISATION : Villeneuve St-Georges (94)	
18. Aide au projet annuel : « Acteur et citoyen » - Le théâtre au service de l'humain	Subvention proposée : 10 000 € Taux subvention régionale : 36.5 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : KOKOYA INTERNATIONAL	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 15, allée Gagarine - 94200 Ivry-sur-Seine	
SYNTHESE DU PROJET : Organisation de 4 journées de "théâtre débat action" avec des associations, des habitants et des élus, autour de l'éducation à la citoyenneté.	
LOCALISATION : Paris 13 ^{ème} et 14 ^{ème} (75), Ivry-sur-Seine (94), Villejuif ou Le Kremlin Bicêtre (94).	
19. Aide au projet annuel : Théâtre forum citoyen	Subvention proposée : 3 000 € Taux subvention régionale : 50 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : OFFICE MUNICIPAL DES MIGRANTS	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 19, rue du Monument - 94500 Champigny	
SYNTHESE DU PROJET : Organisation d'un théâtre forum avec des usagers de l'Office municipal des migrants sur l'immigration, les discriminations et l'intégration.	
LOCALISATION : Champigny (94).	

20. Aide au programme biennal : Quartiers toujours libres. Journalisme citoyen et mémoire des quartiers	Subvention proposée : 15 000 € Taux subvention régionale : 37 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : LA VILLE DES GENS	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 45-47 rue d'Aubervilliers - 75018 Paris	
SYNTHESE DU PROGRAMME : Mise en ligne et en valeur sur le site Internet de la Ville des gens des archives du journal participatif "Quartiers libres, Le canard de Belleville et de Ménilmontant" et poursuite de la construction d'une mémoire vivante des quartiers par la formation de citoyens journalistes dans un cadre intergénérationnel et en vue d'une exposition interactive itinérante.	
LOCALISATION : Paris (75).	
21. Aide au programme biennal : Programme Université Populaire	Subvention proposée : 25 000 € Taux subvention régionale : 18.2 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 10, place Jacques Brel - 91130 Ris Orangis	
SYNTHESE DU PROGRAMME : Mise en place d'une université populaire sur 2 ans, impliquant des partenaires associatifs, des habitants et des chercheurs sociologues dans des groupes de travail, avec un réseau d'échanges de savoirs réciproques, la constitution d'un pôle audiovisuel, des rencontres de formation citoyenne, la réalisation de productions avec les habitants (expo, films, journal local...).	
LOCALISATION : Ris-Orangis (91).	
22. Aide au programme biennal : Synergie Locale Autour des Mots - Les aspirations de la population comme source d'inspiration	Subvention proposée : 20 000 € Taux subvention régionale : 41.4 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : SLAM&CIE	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 4, rue Paul Eluard - 93200 Saint Denis	
SYNTHESE DU PROGRAMME : Programme triennal d'ateliers slams dans plusieurs villes franciliennes afin de faire émerger une expression citoyenne et des échanges entre habitants et élus.	
LOCALISATION : Ile-de-France.	
23. Aide au programme triennal : Le Pari(s) du Vivre-Ensemble 2009-2012 Minorités, citoyenneté et politique	Subvention proposée : 20 000 € Taux subvention régionale : 31.7 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : APEJOB (Association pour la promotion des études sur le judaïsme d'Orient et des Balkans) - LE PARI(S) DU VIVRE-ENSEMBLE	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 8, avenue Parmentier - 75011 Paris	
SYNTHESE DU PROGRAMME : Programme triennal de rencontres, groupes de travail, débats universitaires et associatifs et travaux de restitutions sur 3 thématiques : "mémoires, histoire et minorités", "minorités en politique" et "impact du conflit israélo-palestinien en France et en Ile-de-France".	
LOCALISATION : Paris.	
24. Aide au programme triennal : Permis de construire ! - Chantier citoyen	Subvention proposée : 20 000 € Taux subvention régionale : 18.1% Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - REGION ILE DE FRANCE	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 3, rue Récamier - 75007 Paris	
SYNTHESE DU PROGRAMME : Organisation inter-associative et inter-partenaire de manifestations festives d'ampleur visant à encourager l'engagement citoyen et dans les projets associatifs, à sensibiliser aux enjeux de la diversité culturelle, de la laïcité... et poursuite d'actions sur la durée par la coordination et la valorisation d'initiatives locales, associatives, culturelles et actions diverses de terrain pour une "société solidaire et du vivre ensemble".	
LOCALISATION : Ile-de-France.	

25. Aide au programme triennal : Développer l'exercice de la citoyenneté active des jeunes résidents en Foyers de Jeunes Travailleurs	Subvention proposée : 20 000 € Taux subvention régionale : 50 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : UFJT IDF - UNION DES FOYERS ET SERVICES POUR LES JEUNES TRAVAILLEURS D'ILE DE FRANCE	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 10-18, rue des Terres au Curé - 75013 Paris	
SYNTHESE DU PROGRAMME : Consolidation et mise en réseau des conseils de vie sociale, mobilisation des jeunes sur des événements régionaux, sessions trimestrielles d'information sur l'engagement et le volontariat associatif.	
LOCALISATION : Ile-de-France.	

26. Aide au programme triennal : Respectées	Subvention proposée : 30 000 € Taux subvention régionale : 25.26% Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : UNION DEPARTEMENTALE CFDT DE PARIS	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 7, rue Euryale Dehaynin - 75019 Paris	
SYNTHESE DU PROGRAMME : Impulser et accompagner les syndicats professionnels de Paris puis de l'Ile-de-France dans la prise en charge du dossier des violences faites aux femmes au travail et dans l'accompagnement des victimes (création d'un réseau de référents et état des lieux-diagnostic, mise en place d'outils de communication et de formation...).	
LOCALISATION : Paris et Ile-de-France	

27. Aide au programme triennal (2^{ème} année) : Le Centre Média Local	Subvention proposée : 35 000 € Taux subvention régionale : 34 % Chapitre : 930 Action : 10200503
BENEFICIAIRE : RIV'NORD	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : Maison de quartier - 3, promenade de la Basilique - 93200 Saint-Denis	
SYNTHESE DU PROGRAMME : Elargissement de la production et de la diffusion des actualités locales créées de façon participative avec des habitant-e-s dans le cadre du Centre média local, et collecte en parallèle de films en vue de l'organisation d'un Festival de films d'expression populaire.	
LOCALISATION : Seine-Saint-Denis.	

Article 2 :

Subordonne le versement des subventions relatives aux projets 1 à 19 définis à l'article 1 ci-dessus à la passation, entre la Région et les bénéficiaires ci-dessus désignés, d'une convention conforme à la convention-type relative au soutien régional aux projets annuels en faveur de la participation citoyenne et démocratique adoptée par l'article 2 de la délibération n° CP 05-936 du 16 décembre 2005, et autorise le Président du conseil régional à les signer.

Article 3 :

Subordonne le versement de la subvention relative aux projets 20 à 22 définis à l'article 1 ci-dessus à la passation, entre la Région et les bénéficiaires ci-dessus désignés, d'une convention conforme à la convention-type relative au soutien régional aux programmes biennaux en faveur de la participation citoyenne et démocratique adoptée par l'article 4 de la délibération n° CP 05-936 du 16 décembre 2005, et autorise le Président du conseil régional à la signer.

Article 4 :

Subordonne le versement de la subvention aux projets 23 à 26 définis à l'article 1 ci-dessus à la passation, entre la Région et les bénéficiaires ci-dessus désignés, d'une convention conforme à la convention-type relative au soutien régional aux programmes triennaux en faveur de la participation citoyenne et démocratique adoptée par l'article 4 de la délibération n° CP 05-936 du 16 décembre 2005, et autorise le Président du conseil régional à la signer.

Article 5 :

Subordonne le versement de la subvention relative au projet 27 défini à l'article 1 ci-dessus à la passation, entre la Région et le bénéficiaire ci-dessus désigné, d'un avenant à la convention conforme à l'avenant-type relatif au soutien régional aux programmes biennaux ou triennaux en faveur de la participation citoyenne et démocratique adoptée par la délibération n° CP 07-797 du 13 septembre 2007, et autorise le Président du conseil régional à la signer.

Article 6 :

Décide d'une subvention à l'organisme ci-dessous mentionné pour les opérations décrites et affecte un montant d'autorisations de programme de **4 000 €** sur l'action 140 001 01 « Fonds régional de développement de la vie associative » du programme HP 40-001 (140 001) « Développement de la vie associative » sous-fonction 40 « Services communs » du chapitre 904 « Santé et action sociale » du budget 2009, ventilé comme suit :

28. Aide au programme:	Subvention proposée : 4 000 €
Accueil et solidarité avec les personnes migrantes:	Taux de subvention régionale : 50%
Formation des bénévoles	Chapitre : 904 Action : 140 001 01
BENEFICIAIRE : Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (FASTI)	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 58 rue des Amandiers – 75020 Paris	
LOCALISATION : Ile-de-France	

Article 7 :

Décide d'une subvention aux organismes ci-dessous mentionnés pour les opérations décrites et affecte un montant en autorisations d'engagement de **23 000 €** sur l'action 140 001 01 « Fonds régional de développement de la vie associative » du programme HP 40-001 (140 001) « Développement de la vie associative » sous-fonction 40 « Services communs » du chapitre 934 « Santé et action sociale » du budget 2009, ventilé comme suit :

28bis. Aide au programme biennal :	Subvention proposée : 8 000 €
Accueil et solidarité avec les personnes migrantes:	Taux de subvention régionale : 12,14%
Formation des bénévoles	Chapitre : 934 Action : 140 001 01
Bénéficiaire : Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (FASTI)	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 58 rue des Amandiers – 75020 Paris	
LOCALISATION : Ile-de-France	

29. Aide au programme triennal : (2^{ème} année) Mise en place d'équipes locales de RECIT en Ile-de-France pour développer la participation citoyenne	Subvention proposée : 15 000 € Taux de subvention régionale : 44 % Chapitre : 934 Action : 140 001 01
BENEFICIAIRE : Réseau des Ecoles de Citoyens (RECIT)	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 15, Avenue Robert Fleury– 78 220 Viroflay	
LOCALISATION : Ile-de-France	

Article 8 :

Subordonne le versement des subventions relatives aux projets 28 et 28bis à la signature d'une convention conforme à la convention-type adoptée par l'article 3 de la délibération CP08/364 du 27 mars 2008 et autorise le président du Conseil Régional à signer ces conventions.

Article 9 :

Adopte l'avenant-type ci-annexé relatif à la participation régionale aux deuxièmes ou troisièmes tranches annuelles des programmes biennaux ou triennaux en faveur du fonds régional de développement de la vie associative.

Subordonne le versement des subventions relatives aux projets 29 définis à l'article 7 ci-dessus à la passation entre la Région et les bénéficiaires ci-dessus désignés, d'un avenant conforme à cet avenant-type et autorise le président du conseil régional à le signer.

Article 10 :

Décide d'une subvention à l'organisme ci-dessous mentionné pour les opérations décrites et affecte un montant d'autorisation d'engagement de **7 500 €** prélevés sur le chapitre budgétaire : 930 « Services généraux » Code fonctionnel : 021 « Conseil régional » Programme : HP 021-005 « Démocratie de Participation » Action 102 005 07 « Soutien Régional aux radios et télévisions locales en Ile de France », du budget 2009 ventilée comme suit :

30. Soutien Régional aux radios et télévisions locales : Aide au démarrage du canal 21 de la TNT : ☐ Concours régional à la diffusion (radios) : ☒	Subvention proposée : 7 500€ Taux de subvention régionale : 44,99% Chapitre : 930 Action : 102 005 07
BENEFICIAIRE : Association-Média Famille Intégration-Radio Mangembo	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 9 rue Claude Bernard, 77000 Melun	
LOCALISATION DU PROGRAMME : Seine-et-Marne et Essonne	

Article 11 :

Décide d'une subvention à l'organisme ci-dessous mentionné pour les opérations décrites et affecte un montant d'autorisation de programme de **14 631 €** prélevés sur le chapitre budgétaire : 903 « Culture, Sport et loisirs », Code fonctionnel : 31 « Culture », programme : HP 312-007 « Aide à la création et à la diffusion numérique », action 131 007 01 « Soutien à la création et à la diffusion numérique », du budget 2009, ventilée comme suit :

31. Soutien Régional aux radios et télévisions locales : Aide à l'équipement (radios) : ☐ Aide à l'équipement (télévisions) : ☒	Subvention proposée : 14 631€ Taux de subvention régionale : 66% Chapitre : 903 Action : 102 005 07
BENEFICIAIRE : Yvelines Premières	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 3 rue des Joueries, 78100 Saint-Germain-en Laye	
LOCALISATION DU PROGRAMME : Yvelines	

Article 12 :

Subordonne le versement des subventions définies aux articles 10 et 11 ci-dessus à la passation, entre la Région et les bénéficiaires ci-dessus désignés, d'une convention conforme à la convention-type relative au soutien régional aux radios et télévisions locales en Ile-de-France adoptée par l'article 2 de la délibération n° CP 08/1318 du 27 novembre 2008, et autorise le Président du Conseil régional à les signer.

Article 13 :

Décide d'attribuer une subvention à l'organisme ci-dessous désigné pour l'action décrite et affecte un montant d'autorisation d'engagement de **20 000 €** prélevé sur le chapitre 930 « Services généraux » - code fonctionnel 021 « Conseil régional » - programme HP021-005 (102005) « Démocratie de participation » - Action 10200504 « Luttés contre les discriminations » du budget 2009 et ventilé comme suit :

32. Aide au Programme annuel : Premières assises de la lutte contre les préjugés	Subvention proposée : 20 000 € Taux de subvention régionale : 34,4 % Chapitre : 930 Action : 10200504
BENEFICIAIRE : Union des Etudiants Juifs de France (UEJF)	
ADRESSE DU BENEFICIAIRE : 26, rue de Navarin, 75009 Paris	
SYNTHESE DU PROJET : Le projet se décline en trois axes : 1. La réalisation et la publication d'un sondage sur la présence des préjugés dans notre société. 2. La rédaction d'une charte de la lutte contre les préjugés entre représentants des principales associations du territoire, et des principaux syndicats et partis politiques. 3. Les Assises Nationales de la Lutte contre les préjugés. Journée de réflexion et d'échanges le dimanche 15 mars à l'ESG à Paris.	
LIEU DE REALISATION : PARIS	

Article 14 :

Accepte de subventionner à titre dérogatoire, en application de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, le projet défini à l'article 13 ci-dessus, partiellement engagé, compte tenu des délais d'instruction des dossiers de la Région.

Article 15 :

Subordonne le versement des subventions au projet défini à l'article 13 ci-dessus à la passation, entre la Région et le bénéficiaire ci-dessus désigné, d'une convention conforme à la convention-type relative au soutien régional aux projets annuels de lutte contre les discriminations adoptée par l'article 2 de la délibération n° CP 08/384 du 27 mars 2008, et autorise le Président du conseil régional à les signer.

**Vu et transmis à M. le Préfet de Région,
en application de l'article 7 de la loi
du 22 juillet 1982, le 09 AVR. 2009**

**Le Président du Conseil Régional
d'Ile de France**

JEAN-PAUL HUCHON



ANNEXE A LA DELIBERATION



**AVENANT AU PROGRAMME
D'AIDE AU TITRE DU FONDS REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA VIE
ASSOCIATIVE EN ILE DE FRANCE
Association —
Avenant N° -- à la convention biennale/triennale N°**

La Région Ile-de-France représentée par son Président, **Monsieur Jean-Paul HUCHON**, en vertu de la délibération n° CP du

ci-après dénommée la " *Région* ", d'une part, et

l'organisme dénommé :

N° SIRET : et code APE :

statut juridique :

adresse :

représenté par **M/Mme**

titre :

en vertu de :

ci-après dénommé " *l'organisme* ", d'autre part,

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Par le présent avenant, conformément à la délibération n° CP X du X, le montant de la subvention pour la deuxième/troisième année de programme s'élève à X € représentant X % du coût total HT/TTC prévisionnel du programme biennal ou triennal s'élevant à X €.

La subvention constitue un plafond. Dans le cas où la dépense réelle engagée par l'organisme s'avère inférieure au montant initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution effectivement justifié par application du taux de subvention indiqué ci-dessus

ARTICLE 2

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification à l'organisme.

Le commencement d'exécution est réputé constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de la deuxième/troisième année de programme subventionné.

Il expire au plus tard après mandatement du solde de la subvention ou, à défaut, à l'expiration des délais de caducité de la subvention dans la convention initiale.

ARTICLE 3

Toutes les stipulations de la convention biennale ou triennale non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Le présent avenant comprend 1 annexe.

Fait en deux exemplaires originaux à Paris,

Le

Pour l'Association,
Le/La Président-e de l'association
XXXXXXXXXXXXX

Mme / M.
(signature et cachet)

Le

Pour la Région Ile-de-France,
Le Président du Conseil Régional,
Monsieur Jean-Paul HUCHON

Par délégation,

La Directrice en charge du Développement Social,
de la Santé et de la Démocratie Régionale
Madame Pascale BOURRAT-HOUSNI